

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille seize, le 30 mars, le Conseil Municipal de la Commune De JOBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY, Maire.

Convocation du : 21 mars 2016

Présents : Jean-Paul LECOUCVEY, Fabienne HÉLEINE, Alain MARCHANT, Martial GOSSELIN, Eliane LECOSTEY, David DIGARD, Nathalie MONCHAUX, Jean-Christophe BEAUCHÉ, Denis BEAUMONT, Pascale CERVANTÈS.

Absente excusée : Katia BUNEL (pouvoir donné à Jean-Paul LECOUCVEY).

Secrétaire de séance : Alain MARCHANT.

1° / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – Année 2016

Le conseil municipal est invité à délibérer des taux applicables en 2016 pour chacune des trois taxes directes locales que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Le conseil municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2016 à chacune des trois taxes directes locales sus citées,

➤ Décide à l'unanimité de maintenir les taux appliqués en 2016 soit;

Vérification des calculs			
Désignation des taxes	Taux définitivement fixés	Base d'imposition prévisionnelles 2016	Produit correspondant
Taxe d'habitation	10,69 %	291 600	31 172
Foncier bâti	24,91 %	8 405 000	2 093 686
Foncier non bâti	25,81 %	50 300	12 982
TOTAL PRODUIT		2 137
840			

2° / APPROBATION COMPTE de GESTION – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3° / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain MARCHANT, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2015, dressé par Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses

Opérations de l'exercice 97 305.60

Total **97 305.60**

Recettes

Opérations de l'exercice 45 024.54

Solde exc. 2014 4 485.68

Total **49 510.22**

Soit Résultat de clôture **- 47 795.38**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Opérations de l'exercice	<u>2 053 323.22</u>
Total	2 053 323.22

Recettes

Résultat reporté	876 466.57
Opérations de l'exercice	<u>2 325 253.56</u>
Total	3 201 720.13

Soit Résultat de clôture + 1 148 396.91

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4° / AFFECTATION DE RESULTAT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement – exercice 2015 – de 1 148 396.91 € au compte 1068 à hauteur de 47 795.38 € pour couvrir le déficit d'investissement 2015 et à hauteur de 336 567.09 pour le besoin de financement des restes à réaliser 2015, soit au total 384 362. €,

Le reste soit 764 034.44 € étant porté au compte 002 du Budget Primitif de l'Exercice 2016.

5° / AVENANT N°1 – CONVENTION ENTRE :

L'AMICALE TERRITORIALE DE LA HAGUE ET LA COMMUNE DE JOBOURG

Monsieur le Maire, rappelle aux Membres du Conseil Municipal, que la Commune de Jobourg verse une subvention à l'Amicale du Personnel

Territorial de la Hague conformément à la convention signée pour trois ans entre l'Amicale Territoriale de la Hague et la Commune de Jobourg.

Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2015 ; Eu égard à la réforme territoriale en cours et aux incertitudes quant à l'évolution du périmètre du territoire, il est proposé :

- ✓ une convention d'une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2016, non renouvelable ;
- ✓ Tous les autres termes de la convention restent inchangés.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve l'Avenant N°1 de la convention dans tous ses termes,
- ✓ et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

6° / CONTRAT LOCATION SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait souhaitable, en cas de force majeure, de rembourser les arrhes versées aux locataires de la salle communale.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise, Monsieur le Maire, à rembourser les arrhes versées en cas de force majeure
- ✓ Autorise, Monsieur le Maire, à modifier le Contrat de Location de la Salle Communale,
- ✓ et autorise Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

7° / AMÉNAGEMENT PARKING CITÉ LES BRUYÈRES

Annule et remplace la délibération N° 4 en date du 18 janvier 2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que pour la sécurité des usagers il y a lieu de créer 4 places de parking à la Cité des Bruyères. Trois entreprises ont été consultées.

Deux propositions ont été reçues. Voici le récapitulatif des offres reçues :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
CAUVIN TP	9 454.5 €	11 345.40 €
SARL LECONTE père & Fils	6 488.76 €	7 786.51 €

Après avoir analysé les offres et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- **De retenir** la proposition de l'entreprise Sarl LECONTE Père & Fils étant la mieux disante;
- **Dit que** la dépense sera imputée à l'article 2315-94 du budget primitif 2016.

8°/ AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que pour des raisons d'accessibilité aux personnes handicapées et pour une meilleure progression dans le cimetière communale il y a lieu d'engager des travaux d'aménagement du cimetière:

1. Construction de 2 murets

4 entreprises ont été consultées

Une seule proposition a été reçue. Voici le récapitulatif de l'offre reçue :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
GUILLOU Francis	10 495.00 €	12 594.00 €

2. Création d'une allée pavée pour accès à l'Eglise

Trois entreprises ont été consultées.

Trois propositions ont été reçues. Voici le récapitulatif des offres reçues :

Entreprise	HT	TTC	Note prix	Mémo technique	Note globale	Ordre
-------------------	-----------	------------	------------------	-----------------------	---------------------	--------------

Sarl GTP 6 Route des Roches 50690 SIDEVILLE	23 411.85	28 094.20	17.15	19	17.702	2
SARL LECONTE Père& Fils 34 Rue Millecent 50440 BEAUMONT-HAGUE	20 487.60	24 439.52	20	12	17.6	3
SARL CAUVIN TP ZI La Fosse Yvon 50440 BEAUMONT-HAGUE	22 865.00	27 438.00	17.68	19	18.075	1

Après avoir analysé les offres et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- **De retenir** la proposition de l'entreprise GUILLOU Francis pour la construction des 2 murets ;
- **De retenir** la proposition de l'entreprise Sarl CAUVIN TP, ayant un meilleur mémoire technique avec une note globale de 18,075;
- **Dit que** la dépense sera imputée à l'article 2315-93 du budget primitif 2016.

9° / VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif de l'Exercice 2016, arrêté et résumé comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	1 186 912.28
Charges de Personnel	307 713.00
Atténuation de Produits :	
1) Reversement Attribution compensation à CCH sur Impôts	864 782.00
2) Reversement sur FNGIR	<u>579 832.00</u>
<u>Total</u>	1 444 614.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	
VRD La Lande Perrin	13 433.33
Autres charges de gestion courante	73 500.00
Charges financières (intérêts des emprunts)	200.00
Charges exceptionnelles	1 500.00
Virement à la section d'investissement	<u>86 659.83</u>
<u>TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT</u>	<u>3 114 532.44</u>

Recettes

Atténuation de charges	6 000.00
Produit des services du domaine public	6 100.00
Impôts et Taxes	2 274 996.00
Dotations, participations	23 402.00
Autres produits de gestion courante	40 000.00
Résultat reporté	<u>764 034.44</u>

TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT 3 114 532.44

BUDGET 2016– INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Dépenses Investissement	Report	Nouveaux Crédits	Total
001 – Déficit Investissement 2015 reporté		47 795.38	47 795.38
1641 - Remboursement capital prêt La Lande Perrin		18 650,79	18 650,79
165 - Cauton La Lande Perrin		2 000,00	2 000,00
2183 – Acquisition informatique + Vidéoprojecteur		6 000.00	6 000.00
2184 – Mobilier Médiathèque		5 500.00	5 500.00
231380 - Aménagement logement locatif	259 895.69		259 895.69
2313-95 – Réfection toitures - Isolation	51 671.40		51 671.40
2313-99 – Bardage Portakabin		8 570.11	8 570.11
2313-101 – Abri jardin – Couverture - Menuiserie		10 675.14	10 675.14
2315-93 – Travaux amégt Cimetière / Accès handicapés	5 000.00	36 000.00	41 000.00
2315-94 – Améngt parking Cité Bel Air / H. Les Bruyères	20 000.00	1 000.00	21 000.00
2315-96 – Mur soutènement « Hameau Samson »		3 145.00	3 145.00
2315-97 - Mur soutènement « Hameau Ricard »		5 065.20	5 065.20
2315-98 – Reprise « Chemin des Bracos »		10 300.00	10 300.00
2315-100 – Clôture + portillon Bât. Adm.		5 620.80	5 620.80
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	336 567.09	160 322.42	496 889.51

RECETTES

Recettes Investissement	Report	Nouveaux Crédits	Total
1068 - Affectation Résultat OFI		384 362.47	384 362.47
10222 - FCTVA OFI		10 433.88	10 433.88
165 - Cauton La Lande Perrin		2 000,00	2 000,00
28041512 - Autres Regroupements		13 433,33	13 433,33
021 - Virement Section de Fonctionnement		86 659.83	86 659.83
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		496 889.51	496 889.51

Jobourg, le 11 avril 2016
Le Maire, Jean-Paul LECOUEY.